

CONSEIL RÉGIONAL DU 23 SEPTEMBRE 2026**VŒU : POUR POUVOIR VIVRE EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2050, BIFURQUER**

Le 22 septembre 2022, notre groupe déposait un vœu baptisé « Pour pouvoir vivre en Île-de-France en 2050, bifurquer » qui a été rejeté par les élus de la majorité régionale (LR, UDI), du Rassemblement national et macronistes.

Le 7 octobre 2022, sous l'impulsion de notre groupe, l'ensemble des 51 élu·e·s de gauche et écologistes déposait une demande de mission d'information et d'évaluation sur « les conséquences et les risques environnementaux, sanitaires, sociaux, sociétaux et économiques du basculement climatique spécifiques à l'Île-de-France à l'horizon 2050 ». Cette demande a été rejetée par la majorité régionale en conférence des Présidents du 3 novembre 2022.

4 ans plus tard, le présent vœu reprend cette alerte, à la lumière des événements survenus depuis lors et la traduit en cent décisions opérationnelles. Il ne juxtapose pas un nouveau plan aux dispositifs existants : il fixe une méthode, des priorités de financement et des obligations de résultat dans les domaines pour lesquels la Région dispose d'une compétence directe, d'un pouvoir de planification, d'une responsabilité d'autorité organisatrice ou d'un levier contractuel et financier.

En septembre 2022, l'urgence climatique était déjà établie. L'Organisation Météorologique Mondiale dressait dans un rapport le bilan des publications scientifiques récentes relatives au changement climatique et de ses effets. Ce rapport, intitulé *United in science*, confirmait que les concentrations de gaz à effet de serre « *continuaient d'augmenter et d'atteindre des pics sans précédent* ». Malgré la baisse des émissions mondiales de carbone d'origine fossile pendant le confinement, les taux planétaires d'émissions de CO₂ en 2022 (de janvier à mai) furent supérieurs de 1,2 % à ceux de la même période en 2019, « *en raison d'augmentations aux États-Unis, en Inde et dans la plupart des pays européens* ».

Actuellement, les experts estiment qu'il faudrait consentir à des réductions des émissions « *sept fois plus fortes d'ici à 2030 pour nous conformer à l'Accord de Paris, et limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C au-dessus des températures préindustrielles* ». En 2022, « *La probabilité que la température moyenne durant l'une des cinq prochaines années dépasse de 1,5 °C celle qui prévalait entre 1850 et 1900 [était] de 48 %* ». Cette statistique s'est confirmée depuis.

« Compte tenu de la persistance du réchauffement climatique, nous ne pouvons pas exclure un franchissement de points de bascule dans le système climatique »

Organisation Météorologique Mondiale, 13 septembre 2022

Les conclusions du rapport soulignaient l'urgence d'atténuer les émissions et de s'adapter aux évolutions. D'après le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), de nouveaux engagements nationaux d'atténuation pour 2030 laissent entrevoir une réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais « ils restent insuffisants ». Ils devraient être quatre fois plus ambitieux pour remettre sur la voie d'une limitation du réchauffement à 2 °C et sept fois plus pour une limitation à 1,5 °C.

Les manifestations du réchauffement et du dérèglement climatiques se multiplient sur la planète : des phénomènes météorologiques plus extrêmes, plus violents et/ou plus récurrents sont constatés sur la majeure partie du globe. Ainsi, 50% de la population mondiale sera exposée à un environnement hostile à la vie d'ici 2050. Partout, les signes sont visibles et, malgré la production scientifique, les tenants et les aboutissants de la catastrophe climatique en cours restent difficiles à prédire. L'imprévisible et donc l'incertitude vont imposer leur routine à tous les instants.

4 années supplémentaires ont confirmé que le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine mais une réalité quotidienne pour l'Île-de-France, ses habitant.es et ses écosystèmes. Les vagues de chaleur durent davantage, pénalisent la vie économique, saturent le système de santé et s'accompagnent de nuits tropicales qui empêchent les organismes et les bâtiments de se rafraîchir. Les pluies intenses, les crues et le ruissellement frappent des territoires toujours plus artificialisés. Les sécheresses fragilisent les nappes, les cultures, les forêts et la biodiversité.

En 2024, l'Île-de-France a de nouveau connu des épisodes de pluies intenses et d'inondations, révélant la saturation des réseaux et l'exposition persistante des vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de leurs affluents. En 2025, les épisodes de chaleur ont confirmé la progression des îlots de chaleur urbains et les inégalités d'exposition entre les territoires.

L'été 2026 a marqué un nouveau seuil. Les canicules ont durablement affecté la santé, les conditions de travail, les transports, les lycées, les exploitations agricoles et les forêts franciliennes et ont produit plusieurs pics de surmortalité. L'incendie de la forêt de Fontainebleau a rappelé que le risque de feu ne se limite plus aux régions méditerranéennes. Les pertes agricoles ont montré la fragilité d'un système alimentaire régional très dépendant des flux extérieurs, alors que les exploitations familiales, les petites et moyennes fermes et les jeunes agriculteurs disposent de marges financières limitées pour faire face aux chocs.

Ces crises sont profondément inégalitaires et la surmortalité reflète ces inégalités. Les habitants des logements mal isolés, les lycéens dans des salles surchauffées, les personnes âgées, les travailleurs exposés, les usagers de transports insuffisamment ventilés et les habitants des quartiers pauvres et peu végétalisés sont les premiers touchés. L'adaptation ne peut donc pas être réduite à quelques opérations vitrines. Elle doit devenir une politique publique de solidarité et de justice territoriale.

50°C en Île-de-France, demain

Dans la lutte pour limiter les émissions de gaz à effet de serre qui alimentent le réchauffement climatique, les collectivités ont un rôle essentiel singulièrement en France face aux décisions climaticides et aux non-décisions de l'Etat. Alors que ce qu'il reste de l'État providence apparaît de plus en plus impuissant à protéger la population des incertitudes de plus en plus avérées du dérèglement climatique, les territoires tels que la Région peuvent et doivent jouer un rôle de sentinelle pour l'environnement et pour le climat.

Pourtant, la Région Île-de-France poursuit la multiplication de dispositifs aux intentions certes louables mais dont l'éparpillement et le manque de coordination, l'absence d'étude d'impact et d'un changement complet de paradigme nuisent à l'efficacité de l'action régionale contre le réchauffement climatique. L'action régionale ne remet pas en cause le productivisme et la consommation, motrices du système capitaliste actuel qui concourt à l'épuisement des humains et de la planète. Elle ne rompt pas, à son échelle, avec les deux siècles passés de ressources arrachées sans mesure à la Terre qui bouleversent les écosystèmes et menacent gravement la possibilité même d'habiter sur la planète. Les dispositifs régionaux sont en effet, pour la majorité, dans l'accompagnement de modes de production et de vie incompatibles avec la réduction des gaz à effet de serre et la nécessaire bifurcation écologique.

Ce constat s'illustre notamment par la conception du plan de protection, de résistance et d'adaptation de la Région Île-de-France face au changement climatique, dépourvu d'étude d'impact, additionnant des actions hétérogènes et dont l'engagement financier prévu, 1 milliard d'euros d'ici 2030 à « budget constant », n'est nullement à la hauteur de ce qu'il faudrait investir pour adapter la région capitale et pour protéger ses 12 millions d'habitants et ses écosystèmes.

Pourtant, l'urgence climatique nécessite une ambition inédite, des décisions et des actions de rupture pour répondre à la gravité de la situation et pour notre avenir commun. Depuis longtemps l'heure sonne. Il est plus que temps de faire un véritable choix politique.

Notre région bascule petit à petit, et plus rapidement que prévu, vers l'inconnu.

Notre région bascule petit à petit, et plus rapidement que prévu, vers l'inconnu. Les manifestations de ce basculement se précisent grâce aux travaux scientifiques. Toutefois, les conséquences, la résistance et la résilience de la société francilienne et de la nature restent méconnues.

L'urgence climatique réinterroge la continuité des interactions sociales, de la vie économique, des services publics... Elle questionne également l'efficacité des outils actuels de l'action publique et l'intégralité des politiques publiques. Elle constitue également une opportunité en termes d'innovation, d'investissements et de créations d'emplois socialement et écologiquement utiles.

Devant ce basculement en cours et des conséquences inconnues pour l'Île-de-France, ce vœu propose 100 mesures concrètes, urgentes et opérationnelles.

Protéger les habitant·e·s

Court terme 0 à 2 ans

- Actualiser le Plan régional d'adaptation au changement climatique en tenant compte d'une trajectoire de référence à +4 °C et attribuer à chaque action un budget et une échéance.
- Mobiliser 100 millions d'euros par an, dès 2027, pour la rénovation et la construction de logements sociaux mais aussi pour la rénovation des copropriétés dégradées.
- Adopter un plan régional pluriannuel pour la rénovation et la construction de logements sociaux.
- Exiger du Gouvernement et du Parlement un soutien urgent aux bailleurs sociaux en difficultés financières.
- Mettre en place un plan régional d'accompagnement des bailleurs publics et privés pour la pose de volets, de pergolas, de pelliculages anti-chaaleur et de dispositifs réduisant la vulnérabilité climatique des logements.
- Créer une aide régionale de 100 euros pour l'équipement en ventilateur plafonnier des locataires.
- Affirmer les îles de loisirs en refuges climatiques de masse en y garantissant l'accès gratuit à de l'eau potable, de l'ombrage, des espaces-refuges, avec un élargissement des périodes et des horaires des espaces de baignade.
- Garantir le caractère public et accessible des îles de loisirs par l'arrêt de la privatisation des activités et le maintien de tarifs compatibles avec leur fonction sociale et climatique.
- Faire de l'Île-de-France une région sentinelle de l'environnement par la création d'une instance scientifique, citoyenne et pluraliste dotée d'un droit d'alerte, publiant un rapport annuel débattu en séance du Conseil régional.
- Augmenter l'aide régionale à la reconstruction de la forêt de Fontainebleau et la pérenniser sur 10 ans.
- Poursuivre le soutien en investissement à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.
- Se porter partie civile et saisir les autorités compétentes lorsque des atteintes graves à l'environnement ou à la santé documentées sont commises en Île-de-France.
- Créer un fonds de soutien aux actions des ONG et associations environnementales en Île-de-France.
- Soumettre chaque grande politique régionale à un test à +4 °C afin d'évaluer sa robustesse avant adoption et lors de chaque révision et établir un budget climatique régional.
- Créer une mission d'information et d'évaluation sur l'habitabilité de l'Île-de-France en 2050.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Structurer et soutenir une filière française de construction d'un aéronef de lutte contre les incendies (type Canadair).

Adapter les lycées publics

Court terme 0 à 2 ans

- Généraliser les diagnostics de vulnérabilité du patrimoine régional.
- Publier les données déjà existantes concernant l'état du bâti et les diagnostics des lycées, internats, bâtiments administratifs, îles de loisirs et sites des organismes associés.
- Installer des capteurs de température dans les salles de classe.
- Exiger auprès de l'Éducation Nationale la fin des examens aux heures les plus chaudes et l'adaptation des horaires d'enseignements lors des canicules.
- Poser des protections solaires en urgence (stores, pergolas, pelliculage anti-chaueur, etc.), traiter en priorité les façades, étages et locaux présentant les températures les plus élevées.
- Étudier le déploiement de toiles d'ombrage dans les cours des lycées et des ventilateurs plafonniers dans les salles de classe.
- Déployer la ventilation nocturne sécurisée par l'adaptation des ouvrants et systèmes de sécurité lorsque le bâti le permet.
- Créer un espace-refuge rafraîchi dans chaque lycée y compris par le déploiement de la climatisation.
- Pérenniser et amplifier le plan canicule et permettre l'accès des établissements aux dispositifs toute l'année.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Face à l'évolution démographique, réorienter, pour partie, le plan d'urgence pour les lycées en direction du confort thermique.
- Désimperméabiliser les cours des lycées avec des objectifs en mètres carrés de pleine terre.
- Planter des arbres dans les lycées et financer leur entretien.
- Récupérer les eaux pluviales dans les lycées.
- Faire de certains lycées des refuges de quartier, conventionnés avec les collectivités territoriales pour les périodes de fermeture scolaire.
- Élaborer un plan de développement des toitures photovoltaïques dans les lycées et biens régionaux.

Accélérer l'adaptation des transports

Court terme 0 à 2 ans

- Réintroduire la gratuité des transports publics lors des pics de pollution, l'élargir aux pics de température.
- Inciter les collectivités à remplacer les abris-bus vitrés.
- Poser sur les parois vitrées des bus, trams et trains, des pelliculages anti-chaueur.
- Contraindre les opérateurs de transports à fournir à tous les agents des transports franciliens des tenues d'été et d'hiver.
- Financer davantage la ventilation des espaces souterrains.
- Financer la couverture des voies de garage des trains et des trams.
- Abandonner progressivement la climatisation douce des bus au profit de bus climatisés sans carburant fossile.
- Renforcer les moyens de nettoyage des espaces souterrains, gares, stations et véhicules.
- Publier l'équipement climatique de chaque matériel roulant en distinguant climatisation intégrale, climatisation douce, réfrigération, ventilation forcée et absence d'équipement.
- Introduire des obligations de température dans les contrats liant Ile-de-France Mobilités aux opérateurs de transports.
- Mesurer la température, informer les voyageurs, renforcer les moyens de la maintenance et pénaliser financièrement les défaillances de la maintenance.
- Moratoire sur la privatisation des transports publics.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Ombrager davantage les pôles d'échanges, gares routières et les parkings relais.
- Adapter les dépôts et ateliers de maintenance des bus, des trams et des trains.
- Acquérir uniquement des matériels roulants adaptés au climat futur avec essais à haute température et en charge réelle.
- Engager les travaux de désaturation de la ligne Paris <> Rouen par la réalisation de la LNPN.
- Engager les travaux des premiers barreaux du contournement fret de l'Île-de-France.

Long terme 7 à 15 ans

- Adapter les infrastructures ferroviaires aux extrêmes climatiques.
- Mise en œuvre du Réseau Francilien Express et Écologique (RF2E) avec la création de nouvelles infrastructures ferroviaires visant à réduire les déplacements carbonés, principalement en petite et grande couronnes dont une tangentielle ferroviaire Melun <> Meaux.
- Structurer et soutenir une filière française de construction de bus avec un volume de commande annuel minimal de la part d'Île-de-France Mobilités.
- Retour des bus dans le giron public par la création d'une régie régionale des transports.

Rafrâichir les territoires et protéger les espaces naturels

Court terme 0 à 2 ans

- Renforcer l'aide régionale pour la création d'îlots de fraîcheur - en facilitant notamment l'accès au plan fontaines et brumisateurs - et instaurer une majoration pour les projets au sein de quartiers cumulant pauvreté et carence en espaces verts.
- Protéger l'intégrité du parc naturel régional du Vexin français et des autres PNR franciliens.
- S'opposer à l'artificialisation du triangle de Gonesse.
- Relocaliser la cité internationale de l'Est Val d'Oise hors de terres agricoles, à Gonesse ou à proximité immédiate.
- Instaurer un moratoire sur l'installation de datacenters en Île-de-France.
- Engager une révision du SDRIF-E pour suspendre toute nouvelle urbanisation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers encore urbanisables, hors logements sociaux et projet d'intérêt général essentiel sans alternative sur terrain déjà artificialisé.
- Créer un registre régional des arbres remarquables et le rendre opposable aux projets portés ou financés par la Région.
- Exclure les mégabassines des financements régionaux et refuser les projets compromettant les nappes ou maintenant des cultures inadaptées.
- Renforcer les moyens d'Île-de-France Nature, augmenter ses capacités d'acquisition, de gestion et d'ingénierie.
- Renforcer le plan régional en faveur des mares et zones humides.
- Poursuivre l'aide aux collectivités pour la création d'espaces de baignade.
- Aider les collectivités porteuses de projets de baignade en eaux vives, notamment dans les discussions avec Voies Navigables de France.
- Créer un dispositif régional de soutien financier à l'installation, par les collectivités, de toiles d'ombrage dans l'espace public.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Adopter une charte régionale des droits de la Seine, de ses affluents, des forêts et des zones humides, désigner des garants publics et citoyens et demander au législateur les évolutions nécessaires à leur personnalité juridique.
- Adopter un plan de rattrapage pour les communes carencées c'est-à-dire sous le seuil de 30 % de pleine terre hors voirie.
- Achever la ceinture verte par l'acquisition et l'aménagement des principales discontinuités de la ceinture.
- Soutenir financièrement la réouverture des cours d'eau enterrés.

Long terme 7 à 15 ans

- Atteindre zéro artificialisation brute en 2040, inscrire cet objectif dans le SDRIF-E révisé, sans faire reposer sa réalisation sur la seule compensation.
- Financer davantage de passages à faune, haies, lisières et corridors humides.
- Participer à l'acquisition des zones stratégiques d'expansion des crues et les confier à Île-de-France Nature ou à des partenaires publics.

Sécuriser l'eau, l'agriculture, l'alimentation et l'énergie

Court terme 0 à 2 ans

- Créer un Observatoire régional de l'eau associant agences de l'eau, l'Institut Paris Region, collectivités, scientifiques et usagers.
- Défendre le caractère public de l'eau, conditionner les aides régionales au maintien ou au retour d'une maîtrise publique de la ressource et des données.
- Soutenir la création de régies publiques de l'eau et refuser toute privatisation des infrastructures hydriques du patrimoine régional.
- Fixer une trajectoire de sobriété hydrique pour les services publics régionaux.
- Expérimenter la réutilisation des eaux grises.
- Créer une aide climatique agricole d'urgence permanente pour les exploitations agricoles familiales, petites et moyennes fermes et jeunes installés touchés par des pertes majeures.
- Créer une aide à la récupération des eaux de pluie pour les exploitations agricoles familiales, petites et moyennes fermes et jeunes installés.
- Augmenter significativement la part des produits franciliens et biologiques dans la restauration scolaire des lycées publics.
- Élaborer un plan de continuité alimentaire avec la sécurisation, en priorité, de la restauration des lycées et internats.
- Cartographier tous les gisements de chaleur fatale dont les data centers existants et en projet, les transports, l'assainissement, l'industrie et les incinérateurs.
- Créer un Observatoire régional de l'électricité pour évaluer les besoins, prévenir les conflits d'usage, accompagner particuliers et collectivités vers les ENR et mieux informer sur les bonnes pratiques.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Renforcer les aides à l'installation agricole, les prioriser vers les productions alimentaires déficitaires et vivrières pour les Franciliens et l'agriculture biologique.
- Créer une foncière agricole publique associant Région, Île-de-France Nature et SAFER pour préserver et louer les terres.
- Soutenir des fermes-relais afin de mettre temporairement terres, bâtiments et matériels à disposition des nouveaux installés.
- Garantir des contrats pluriannuels aux producteurs et sécuriser les achats des cantines des lycées à prix rémunérateurs.
- Soutenir financièrement les outils locaux de transformation des petites et moyennes exploitations, des collectivités, des artisans et d'acteurs associatifs (légumeries, conserveries, moulins...).

Long terme 7 à 15 ans

- Organiser des bassins alimentaires territoriaux rapprochant production, transformation, stockage et consommation collective.
- Soutenir davantage la production d'énergies renouvelables locales, y compris l'éolien.
- Réduire la dépendance alimentaire de l'Île-de-France et tendre vers l'autonomie alimentaire par le développement d'un projet de biorégion.

Réorienter les transports, l'aménagement et l'économie

Court terme 0 à 2 ans

- Préserver toutes les emprises ferroviaires.
- Préserver les gares de triage et installations terminales embranchées.
- Conditionner l'implantation des zones logistiques à un embranchement ferroviaire et/ou un accès direct à une voie navigable.
- Demander au Gouvernement et au Parlement la mise en place d'une écotaxe sur les poids lourds en transit et revendiquer la compétence régionale en la matière, à l'image de la collectivité européenne d'Alsace.
- Évaluer climatiquement toutes les aides régionales aux entreprises.
- Présenter sous douze mois un calendrier de mise en cohérence du SDRIF-E, du schéma de développement économique, du plan des mobilités et des autres documents régionaux avec la trajectoire à +4 °C et les objectifs de baisse des émissions.

Moyen terme 3 à 6 ans

- Restaurer les lignes ferroviaires secondaires.
- Rouvrir la ligne La Ferté-Gaucher – Coulommiers au trafic voyageurs.
- Développer le fret ferroviaire et fluvial.
- Soutenir financièrement la rénovation et la création de terminaux, embranchements ferroviaires et équipements de transbordement.
- Développer les transports collectifs de rocade.
- Accélérer la mise en accessibilité du métro historique.
- Achever la mise en accessibilité des gares RER et Transilien.
- Achever le VIF, réseau vélo Ile-de-France.

Mise en œuvre et contrôle

Par l'adoption de ce vœu, le Conseil régional d'Île-de-France demande à la Présidente et à l'exécutif régional d'engager les 100 mesures et de présenter, dans un délai de six mois, leur calendrier, leur financement et leurs indicateurs de suivi.

Le Conseil régional demande qu'une délibération-cadre traduisant ces engagements soit soumise à l'assemblée dans un délai de six mois. Cette délibération précisera, pour chacune des 100 mesures, le service pilote, le calendrier, le coût prévisionnel, les cofinancements mobilisables et l'indicateur de résultat.

Un rapport d'exécution sera présenté chaque année en séance publique, après avis du CESER et du conseil scientifique et citoyen de l'adaptation. Les données nécessaires à l'évaluation seront publiées en format ouvert, dans le respect des exigences de sécurité et de protection des données personnelles.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

